

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/124

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 17

SÉANCE EN DATE DU 28 AOUT 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 12 : PROPOSITION DE CONVENTION PAR LA CASC POUR METTRE A DISPOSITION DE LA BIBLIOTHEQUE DE SARRALBE, DES JEUX DE LA LUDOTHEQUE A SARREGUEMINES

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire qui explique :

- que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences propose une convention à signer entre la bibliothèque de Sarralbe, la Médiathèque communautaire et la ludothèque « Beausoleil » permettant d'avoir accès à des jeux de société,
- que cette convention est annuelle,
- que les jeux sont prêtés par la ludothèque pour une durée maximum de 2 mois à la bibliothèque,
- que les jeux ont pour objectif de servir à la programmation d'animations par la bibliothèque,
- que la médiathèque prend en charge les cotisations d'adhésion de la bibliothèque à la ludothèque,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- autorise M. le maire à signer la convention présentée ci-avant entre la bibliothèque de Sarralbe, la médiathèque communautaire et la ludothèque « Beausoleil ».

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 2 septembre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 2 septembre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT